

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/05/27-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 mai 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010 modifiant le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités et abrogeant le décret du 21 mars 1959 modifiant le début et la fin de l'année universitaire,

Vu l'avis de la Commission Formation et de la Vie Universitaire en date du 7 mai 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Bornage de l'année universitaire 2014/2015

Le conseil d'administration approuve le bornage de l'année universitaire 2014/2015 à 13 mois : 01/09/2014 au 30/09/2015

Cette délibération est adoptée par 27 voix pour et 1 voix contre.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 mai 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

